



Rubrique: Autres appels aux créanciers relevant du droit des sociétés

Sous-rubrique: Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus

Date de publication: SHAB - 03.07.2020

Numéro de publication: SR01-0000003349

Canton: GE

Entité de publication:

BianchiSchwald Sàrl, Rue Jacques-Balmat 5, 1204 Genève

Sur mandat de:

PROXILIS S.A. (CHE-115.850.077)

Appel aux créanciers suite à une fusion selon la LFus Anabio SA avec PROXILIS S.A.

3. Publication

Organisation transférante:

Anabio SA
CHE-107.561.783
Rue de Lausanne 67
1201 Genève

Organisation reprenante:

PROXILIS S.A.
CHE-115.850.077
chemin du Grand-Puits 40
1217 Meyrin

Publication de la fusion dans la FOSC: 19.06.2020

Remarques juridiques:

Appel aux créanciers suite à une fusion (Art. 25 al. 2 LFus).
Les créanciers des sociétés qui fusionnent peuvent, dans le délai de trois mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets, produire leurs créances et exiger des sûretés.

19.09.2020 (3 mois à compter de la date à laquelle la fusion déploie ses effets juridiques)

Point de contact:

PROXILIS S.A.
Chemin du Grand-Puits 40
1217 Meyrin